

Calcul de votre tranche tarifaire 2023/2024

Une rentrée zen !

Quand ?

En préparation de chaque rentrée
du 1^e juillet au 23 sept.

Avec quoi ?

- > Si vous êtes à la CAF, votre attestation de **quotient familial Caf**
- > Sinon votre avis d'imposition 2022 sur revenus 2021 (Sans compte CAF ou avis d'imposition, tout document attestant de vos revenus et de la composition de votre foyer)

*Si j'ai déjà autorisé un échange de données entre la Ville et la CAF *, je n'ai rien à faire !*

Comment ?

Envoyez vos justificatifs à facil'familles
<https://sollicitations.paris.fr/ticketing>
ou par courrier au 210 quai de Jemmapes 75010 PARIS

/ Sans justificatif transmis, mes factures seront au tarif le plus élevé (T10)*

+ de renseignements **<https://paris.fr/facilfamilles>**

*Si vous autorisez le partage de données avec la Caf en communiquant votre n° d'allocataire, votre tranche tarifaire provisoire vous sera communiquée sur le portail facil'familles dès le 1^{er} juillet 2023.